
Séance du 11 décembre 2007

OBJET : Révision du montant du loyer de l'appartement municipal, place de la mairie

L'an deux mille sept et le 11 décembre à vingt heure trente le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, ROSELLO José, SEPOLD Alex, DISCAZEUX Philippe,

EXCUSES : COT Mélanie , HANNINGER Ursula, GATZLER Catherine.

Monsieur AMESTOY a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant mensuel du loyer de l'appartement municipal, place de la mairie est actuellement de 409 € . Que ce montant est révisable, selon les termes du bail, au mois de janvier de chaque année.

En conséquence, il propose de réviser ce montant selon l'indice de référence des loyers (IRL) , soit :

- Montant du loyer actuel, hors charges : 409 Euros
- Montant du loyer après révision : $409 * (\text{indice de référence des loyers du 1er trimestre 2007} / \text{indice de référence des loyers du 1er trimestre 2006})$
Soit : $409 * (107.66 / 104.61) = 420.92$ Euros,

qui seront arrondis l'euro inférieur **soit 420 euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de porter le montant du loyer de l'appartement municipal, place de la mairie à 409 euros mensuel, à partir du 1er janvier 2008.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise
au Représentant de l'Etat le 19/12/2007

Le Maire, P.BEDEL

